



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Val-d'Illiez, le 16 avril 2021

## Signalisation routière

---

En application des articles 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, la Commune de Val-d'Illiez soumet à l'enquête publique sa demande suivante :

- Pose d'un signal 2.50 « Interdiction de parquer » avec plaque complémentaire 5.05 indiquant le début de la prescription, sur la parcelle n° 2260, aux coordonnées 2'557'570/1'116'516, propriété de la Commune de Val-d'Illiez
- Pose d'un signal 2.50 « Interdiction de parquer » avec plaque complémentaire 5.06 indiquant la fin de la prescription, sur la parcelle n° 2260, aux coordonnées 2'557'560/1'116'518, propriété de la Commune de Val-d'Illiez

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires, dans un délai de trente jours.

Commune de Val-d'Illiez